



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Bretagne**

Rennes, le 9 mai 2017

Évaluation environnementale

**INFORMATION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

relative à l'extension d'un élevage avicole au lieu-dit Bod er Big à Noyal-Muzillac (56) à la  
commune de Noyal-Muzillac (56)  
SAS de la METAIRIE

- dossier reçu le 03 mars 2017-

L'Autorité environnementale n'a émis aucune observation se rapportant à ce dossier dans le délai imparti, soit à la date du 03 mai 2017.

La présente information sera :

- jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public prévue par un texte particulier ;
- mise en ligne sur le site internet de l'Autorité environnementale et de celle de l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution des travaux, de l'ouvrage ou de l'aménagement projetés.

Cette information ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction.

Le Préfet de la région Bretagne,  
Pour le Préfet et par délégation,  
L'adjointe au chef de service Connaissance,  
Prospective et Évaluation,

Anne-Françoise RAFFRAY